

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2024

HAUT CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE - (N° 2091)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° CF45

présenté par

M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux et Mme Pires Beaune

à l'amendement n° CF41 de M. Causse

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 9 et 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement des députés Socialistes et apparentés vise à supprimer la publication des propositions du gouverneur de la Banque de France.